



# La gestion des bords de routes et chemins ruraux

Les accotements sont des zones enherbées où se développe une multitude de plantes communes ou protégées. Ils constituent des habitats, des lieux de reproduction et des sources de nourriture pour de nombreuses espèces d'insectes, de petits mammifères, de reptiles, d'araignées et de mollusques. Ce sont aussi de véritables corridors biologiques qui relient les milieux naturels entre eux et facilitent ainsi le déplacement des êtres vivants. Ils présentent un intérêt biologique accru quand les espaces environnants sont des zones urbanisées ou cultivées peu accueillantes pour les plantes et les animaux.

**Tout en respectant les contraintes liées à la sécurité, il est possible de mettre en place une gestion différenciée de ces espaces qui permettra d'accroître leur potentiel naturel.**

## natura 2000

*bassin de la Grosne et du Clunisois*

### Les Fiches Techniques

#### La réglementation

Les bords de route ont longtemps été gérés de manière intensive, désherbés chimiquement ou mécaniquement à une fréquence élevée.

Un arrêté ministériel du 12 septembre 2006 complété par un arrêté préfectoral du 5 mars 2014 qui interdit l'utilisation de pesticides à moins de cinq mètres des fossés, ont modifié les pratiques.

#### La gestion actuelle

Le broyage s'est aujourd'hui généralisé et engendre de nouvelles problématiques :

- encombrement des fossés par les résidus de broyage
- perte de diversité floristique due à des interventions répétées : les plantes n'ont plus la possibilité de fructifier et le renouvellement du stock de graines ne peut avoir lieu
- enrichissement du sol par les matières organiques laissées sur place
- décapage des talus avec des hauteurs de coupes trop faibles
- dégradation d'abris pour la faune nécessitant une hauteur d'herbe suffisante
- installation d'espèces invasives dans des zones mises à nu

#### La gestion différenciée

L'enjeu est de concilier sécurité, protection de l'eau et biodiversité en bord de route tout en restant dans des coûts acceptables pour la réalisation de l'entretien.

Dans ce contexte, la mise en place d'une gestion différenciée est une véritable opportunité. Elle consiste à proposer des pratiques d'entretien plus favorables aux enjeux environnementaux. Cette gestion moins intensive prend en compte les caractéristiques de l'espace à gérer telles que sa localisation, son usage, sa topographie, son environnement proche et les impératifs en matière de sécurité routière.

# Pour aller plus loin...

## Bonnes pratiques

☛ **Pratiquer une fauche** plutôt qu'un broyage pour limiter l'atteinte à la biodiversité. Le broyage cause une mortalité sur la petite faune qui circule sur ces axes. Aussi, il a tendance à hacher la végétation et génère localement un décapage des sols.

☛ **Régler la hauteur de coupe à 10 cm minimum** pour préserver la petite faune. Une coupe trop basse stimule la repousse de l'herbe et ne permet pas à toute la flore de s'exprimer (favorise les plantes annuelles au détriment des vivaces).

☛ **Exporter les résidus de coupe.** Le maintien sur place de matière organique a tendance à enrichir le sol et à étouffer la végétation existante ce qui conduit à une perte de diversité biologique.

☛ Réaliser une **fauche de sécurité** pour garantir une bonne visibilité en moyenne 2 à 3 fois par an, mais la limiter à une seule largeur de coupe (0,80 m à 1 m). Pratiquer la première fauche préférentiellement entre le 15 avril et le 1<sup>er</sup> mai pour permettre la montée en graines et la refloweraison.

☛ Sur le reste de la largeur de l'accotement, **une seule intervention est suffisante.** Réalisée à partir de la fin d'été, elle permet à un maximum d'espèces de fructifier et renforce la diversité végétale. A contrario, une absence de fauche peut conduire à l'enfrichement et à une baisse de la biodiversité. Le maintien d'un entretien est indispensable.

☛ Porter une attention particulière à la **présence d'espèces invasives** très répandues sur les bords de routes. Il s'agit de les limiter voire les éradiquer en pratiquant un entretien adapté à chaque espèce (voir fiche gestion des espèces invasives).

☛ Concernant les **fossés de bords de route**, la pousse de la végétation n'y est pas préjudiciable pour le bon écoulement des eaux. La végétation favorise même l'infiltration et l'épuration de l'eau. Si une réelle nécessité d'intervention est identifiée, celle-ci doit au plus tard être réalisée fin août - début septembre, avant que les plantes ne soient fanées et déjà accumulées dans le fossé.



## Plans de fauchage et de désherbage

Si vous souhaitez réfléchir à une gestion des bords de routes et chemins sur votre territoire et à la prise en compte des enjeux environnementaux, rapprochez-vous du chargé de mission Natura 2000 qui vous accompagnera dans cette démarche. Une caractérisation des différents types de voies sera réalisée et des modalités d'entretien adaptées vous seront proposées.



Pour un accompagnement vers la mise en place de bonnes pratiques, contactez le chargé de mission Natura 2000 [natura2000.grosne.clunisois@orange.fr](mailto:natura2000.grosne.clunisois@orange.fr) ou 03 85 59 13 18



Références :

Gestion différenciée des dépendances vertes, Cerema - 2018

Guide de gestion écologique des espaces publics et privés, Natureparif - 2016

Le guide de la gestion raisonnée, association Gentiana - 2016

Charte route et paysage, CG 71 - 2010